

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MILANGES RELIGIEUX,

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vo. XI. Montreal, Vendredi, 1 Septembre 1848. No. 100.

### CIRCULAIRE

Adressée au Clergé du Diocèse de Québec, par l'Association du District de Québec pour l'établissement des Canadiens-Français dans les Townships du Bas-Canada.

Québec, 11 août 1848.

Monsieur,

Vous connaissez sans doute l'objet patriotique que se propose l'Association qui vient d'être formée dans les districts de Montréal et de Québec, c'est-à-dire l'établissement du surplus de notre population dans les terres incultes du Bas-Canada. Vous n'ignorez pas non plus combien est profonde la plaie nationale à laquelle cette association se propose d'apporter un remède efficace; à savoir: le départ annuel de milliers de jeunes gens et d'un grand nombre de familles qui abandonnent les bords du St. Laurent pour aller chercher fortune et bonheur sous un ciel qui leur offre plus de bien-être qu'elles espèrent, ne rencontrant chez l'étranger que leurs travaux et superbes dédaignés; et, loin des autels de leur jeunesse et du sol de la patrie, elles pleurent l'absence de joies religieuses de leurs premiers ans et des jouissances du toit paternel. L'abandon même qu'un bien petit nombre peut atteindre, n'est qu'une faible consolation, quand on la compare à la paix, au contentement, à la franchise et naïve piété, à la saine politesse, qui caractérisent notre Canada.

C'est un mal que nous déplorons tous que cette émigration continue avec ses tristes et inséparables suites. Le temps est venu d'y mettre fin.

Le Représentant de notre Souverain et ses Ministres éclairés sur les intérêts du pays, et sur les besoins et les droits de nos compatriotes, placent dès maintenant à notre disposition les meilleures terres du Bas-Canada. C'est à nous de faire en sorte que nos frères profitent de ce grand acte de justice.

Déjà deux territoires importants nous sont offerts à des conditions faciles et libérales. Et bientôt, nous devons l'espérer, les portions les plus fertiles des terres incultes de la couronne dans toutes les parties de la province, seront ouvertes à la Colonisation. Nous voyons même avec satisfaction, que des routes qui en faciliteront l'accès sont ou commencées ou en cours d'exécution. C'est donc un devoir pour tout ami du pays de contribuer par ses efforts, au succès d'un projet qui, s'il est soutenu, et conduit avec zèle et prudence, doit procurer avant deux ans, de bonnes terres et une honnête subsistance à tant de familles, à tant de jeunes gens qui languissent dans l'indigence ou l'oisiveté.

Un fléau presque égal à celui de l'émigration aux Etats-Unis, résulte de la déplorable légèreté avec laquelle des familles qui se trouvent malheureuses à la campagne, ou qui, s'imaginant par là améliorer leur sort, vendent leurs propriétés, et viennent à la ville exercer de petites industries peu lucratives, presque toujours précaires et rarement honorables. Bien que la classe mercantile et ouvrière de la ville se recrute par la jeunesse des campagnes; et que celle-ci procure des personnes employées à la construction des édifices et des vaisseaux provienne aussi de la même origine; il n'en est pas moins vrai que sur un grand nombre de familles qui ont ainsi déserté la campagne pour se réfugier dans les villes, très peu parviennent à l'aisance, tandis que la plupart tombent dans la misère. L'établissement des Townships fournira un excellent débouché aux personnes des campagnes que tourmente le désir de changer de lieu et d'améliorer leur condition, sans présenter les mêmes inconvénients qu'entraîne leur concentration dans les villes.

Jamais non plus, il ne fut aussi urgent de développer, d'augmenter les ressources agricoles de cette Province, et d'ouvrir au surplus de notre population un champ assez vaste pour employer son industrie et assez riche pour la récompenser. Le commerce languit ou s'éteint; les récoltes périssent, l'argent diminue de jour en jour. L'ouvrier n'a plus d'ouvrage; et l'artisan ne trouve plus à exercer son métier. A Québec, à la Pointe-Lévy, des centaines de familles honnêtes vivent au cœur de l'hiver à un seul repas par jour! Dans les paroisses de campagne, d'un autre côté, l'abondance, l'aisance d'autrefois a disparu. Si la prochaine moisson leur manque, que vont devenir nos cultivateurs? Sans doute que des fléaux dont Dieu seul connaît le secret, font avorter les récoltes qui promettent le plus; mais qui niera que notre sol ne soit épuisé par deux cents ans de culture, et que nous n'ignorions les moyens de l'engraisser et de lui rendre sa fertilité première? On sait, d'ailleurs, la funeste habitude qu'ont les pères de famille dans les Seigneuries, de partager leurs propriétés entre leurs enfants, pendant qu'à une petite distance du seuil paternel, il y a de magnifiques terres en bois de haut! C'est un malheur que l'on n'a pas connu plus tôt toutes les belles terres qui nous restent encore à défricher. A-t-on jamais vu dans nos paroisses, qu'aux bords du Saguenay, il y a bien des milliers d'arpens d'un sol dont la fertilité est à peine croyable! Quo notre jeunesse apprenne enfin que les nouveaux colons qui se sont établis depuis quelques années seulement sur ce territoire trop peu connu, se trouvent déjà à l'abri du besoin! C'est donc le moment de proclamer à nos compatriotes, que le territoire du Saguenay doit être bientôt une des plus opulentes régions du Canada.

Quand on voit des murs de Québec, la forêt primitive s'étendre depuis nos portes jusqu'au Pôle, et que l'on pense au grand nombre de nos compatriotes qui pourraient y conquérir en quelques mois, une indépendance assurée en échange de gains précieuses qui les préservent de la peine de la faim; on doit, ce me semble, faire un noble effort de patriotisme et de zèle pour procurer à nos pauvres frères une part des immenses avantages que la Providence leur offre à l'heure qu'il est.

J'en appelle donc, Monsieur, à l'amour éclairé que vous

portez au Canada et aux Canadiens, et je vous invite à vous unir à nous dans une entreprise qui doit produire pour la patrie et pour la religion d'aussi importants résultats. Gardien de la prospérité du peuple qui lui est confié, c'est au clergé à la diriger dans les voies qui le puissent sûrement mener au bonheur temporel et éternel. C'est un devoir doublement sacré que nous remplissons, en lui procurant sur le sol natal l'abondance des biens terrestres en même temps que toutes les consolations du culte de ses pères.

Nous n'hésitons pas à le déclarer, si le clergé canadien nous prête tout l'appui de son influence, de ses lumières, et d'une coopération prompte et active, l'Association des Townships se trouvera sous peu en état de faire un bien incalculable.

Rien de plus simple, au reste, que le mode d'organisation qu'il s'agit d'adopter. On se forme en *décuries* et *centuries*, comme dans l'Association de la Propagation de la Foi. Chaque paroisse a un *comité local* qui se compose d'un *président*, de deux *vice-présidents*, d'un *secrétaire*, d'un *trésorier*, d'un *auditeur des comptes*. Les officiers des comités de paroisses forment le *Bureau central de Régie* pour tout le comté.

Le comité central élit ses propres officiers à la majorité des suffrages, et fixe les jours et lieux de ses assemblées.

Je vous transmets avec la présente circulaire une copie des règlements de l'Association de Québec, qui pourront vous servir de modèle.

Pour prévenir bien des malentendus sur l'emploi des fonds de l'Association, il est bon de faire connaître que les sommes que nous prélèverons seront employées à entourer chaque nouvel établissement, pendant son enfance, des secours religieux et matériels nécessaires aux colons. Faire espérer à ces colons que ces secours seront *individuels* au lieu d'être *collectifs*, leur donner à entendre qu'il leur sera avancé des sommes considérables en argent, ou qu'ils seront nourris par l'association pendant un certain temps, ce serait les induire en erreur et attirer peut-être, par cet espoir, des personnes peu propres à la colonisation. Les gens qui possèdent quelques ressources seront évidemment précieux pour les premiers établissements; et il serait très-imprudent d'y diriger un grand nombre de familles pauvres ou peu industrieuses, dont le peu de succès ne manquerait pas de jeter le découragement dans toute l'entreprise. Les principales opérations de l'Association consistent dans la construction de chapelles, de maisons d'école, de moulins, de potasseries et d'autres établissements propres à créer dans chaque petite colonie un centre de moralité et d'industrie. Sans doute qu'un des objets que l'Association doit avoir, et a en effet, en vue, est de fournir aux colons des secours plus directs, surtout de leur faciliter les moyens de se procurer des provisions de bouche, des grains de semence et les ustensiles nécessaires à l'agriculture; mais cela dépendra des fonds à sa disposition.

A toutes les questions que suscitent les divers besoins d'une colonie dans les terres nouvelles, il n'y a qu'une seule réponse à faire; la voici:

Que les Canadiens-Français, par tout le pays, contribuent tous selon leurs moyens et sans délai, à l'œuvre de la Colonisation, et le succès ne sera plus en problème. Que chaque père de famille donne de son superflu, donne même de son nécessaire, pour aider à l'établissement de ses fils, de ses frères, de ses compatriotes, que les riches versent dans la caisse de l'Association une partie des biens que le Ciel leur a si largement dispensés; ils ne sauraient exercer une plus noble générosité, une charité plus utile. La Patrie et la Religion les en béniront, et les fruits que porteront leurs aumônes se sont des fruits durables de prospérité nationale.

Nous confions donc à votre patriotisme, Monsieur, la douce tâche d'expliquer à votre peuple les fins de l'Association, ses règles, et l'exactitude de la contribution que l'on demande de chaque membre. Convaincu moi-même de l'importance vitale pour notre commune patrie, de ce projet si patriotique et si religieux à la fois, j'ai l'espérance que ma voix trouvera un écho prompt et favorable parmi le Clergé et les laïques; et que bientôt l'Association des Etablissements des Townships comptera dans ses rangs toutes les paroisses du Diocèse.

Agréez, Monsieur, les sentiments de cordiale affection avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Votre dévoué serviteur.

P. F. E. DE SORÈME,

Président de l'Association des T. D. Q.

Certifié, J. B. A. CHARTIER,

### NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR MGR AFFRE, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Mgr. Denis-Auguste Affre naquit à Saint-Rome-de-Tarn, diocèse de Rhodéz (Aveyron), le 25 septembre 1793, d'une famille honorable, alliée avec la famille de Mgr l'évêque d'Hermopolis et avec celle de MM. Chausol de Coussergues. Il était le neveu de M. Boyer, le célèbre directeur au séminaire de Saint-Sulpice. Il fit ses premières études au collège de Saint-Archie, et, dès l'âge de quatorze ans, il entra au séminaire de Saint-Sulpice pour y faire son cours de philosophie. Il fut pendant quelques années le plus jeune des élèves de cette maison, dirigée encore par le vénérable M. Emery. Celui-ci témoigna à M. Affre une bienveillance particulière. Aussi, quand la mort vint enlever ce second fondateur d'une estimable congrégation, le jeune séminariste lui paya, dans un éloge funèbre qui fut honneur à son cœur et à son talent, un tribut de regrets et de reconnaissance. M. Ducloux, successeur de M. Emery, dérogea en cette circonstance aux usages de la maison; en faisant lire ce discours devant la communauté pendant le temps qui était ordinairement consacré à la lecture spirituelle.

En 1802, Napoléon renversa les Sulpiciens, par suite des haines que lui inspiraient les congrégations trop dévouées, selon lui, à Pie VII, alors son ennemi. Ils furent remplacés par M. Jalabert, grand-vicaire de Paris, et par de jeunes professeurs, anciens élèves de la maison.

M. Affre continua ses études sous la direction de ses nouveaux maîtres, et ne s'absenta que trois mois, à une époque où l'on menaçait la direction du séminaire d'un nouveau changement. Il les passa au séminaire de Clermont, sous un ecclésiastique fort distingué, M. Molin, docteur de Sor-

bonne et depuis évêque de Viviers. Les craintes qu'on avait fait concevoir à M. Affre étant dissipées, il retourna au séminaire de Saint-Sulpice, où il était encore quand les Bourbons remontèrent sur le trône. En 1816, n'étant pas encore dans les ordres, il fut envoyé à Nantes pour y professer la philosophie. Pendant un séjour de deux ans qu'il fit dans le séminaire diocésain, il se livra avec une grande ardeur à l'étude de la philosophie des dix-septième et dix-huitième siècles, et il prit pour les écrits philosophiques un goût qu'il n'a cessé de cultiver, même au milieu des travaux de l'administration. En 1818, il revint à Paris pour se préparer à la prêtrise. Mais, avant de l'avoir reçue, il fut appelé à professer la théologie. Plusieurs prêtres de la capitale ont suivi les leçons qu'il donnait de cette science. Sa santé ne lui permit pas de continuer cet enseignement.

A 27 ans, il fut nommé chanoine et Grand-Vicaire de Lugo; à 29 ans, grand-vicaire d'Amiens. Pendant onze ans qu'il passa dans ce dernier diocèse, il s'y occupa d'une manière très active de l'administration ecclésiastique; il y rétablit les retraites pastorales, les synodes, les conférences, y fonda une caisse de secours pour les prêtres âgés et infirmes, visita près de 700 églises, en fit réparer un grand nombre, fit restituer aux fabriques une foule de fondations, rédigea la plupart des actes émanés de l'autorité ecclésiastique, s'appliqua à connaître à fond le clergé et chacun de ses membres. Il laissa partout des traces ou des monuments d'une administration éclairée, vigilante, très zélée pour la discipline et principalement pour assigner à chaque prêtre le poste le plus proportionné à ses talents, à ses vertus et à son caractère. Dans le même temps, il s'occupait de différents ouvrages. C'est à Amiens qu'il composa un Manuel des Instituteurs, le Traité de l'Administration temporelle des Paroisses, l'Essai sur la Suprême temporelle du Pape, et une Analyse de la Critique de Klaproth sur le système de M. Champollion. Nous reviendrons plus tard sur ces divers écrits.

Quelques-unes des instructions composées par M. Affre, et notamment celle qui avait pour objet le recouvrement des biens des fabriques, donnèrent à Mgr l'évêque d'Hermopolis la pensée de le faire entrer au Conseil d'Etat en qualité de maître des requêtes. Sa nomination était même arrêtée en 1826; mais elle supposait la formation d'un comité ecclésiastique, institution dont M. de Corbière, alors ministre de l'intérieur, empêcha la création. En 1828, M. Feutrier proposa à M. Affre la place de secrétaire général du ministère des affaires ecclésiastiques. Mais ce prélat était alors en lutte avec tous les évêques de France, à l'occasion des ordonnances du 15 juin. On détourna M. Affre d'accepter dans de telles circonstances. En 1829, M. de Montbel le fit sonder pour savoir s'il serait disposé à accepter le poste de chef de son cabinet. Pendant que M. Affre répondait négativement à ses avances, un député qui jouissait alors d'un grand crédit auprès de M. de Polignac menaçait M. de Montbel de faire attaquer cette nomination par un journal sur lequel il exerçait une assez grande influence.

M. Affre continua donc ses utiles travaux comme Grand-vicaire. Au moment de la révolution de juillet il s'opéra, comme tout le monde sait, une réaction contre le clergé. Dans le diocèse d'Amiens, elle se fit sentir par des dénégations multipliées, des exigences exagérées et une surveillance peu bienveillante, pour ne rien dire de plus. M. Affre, sur lequel retombait presque tout entier le poids de l'administration, défendit avec zèle, et même avec une grande énergie, l'indépendance du clergé. Mais il n'eut jamais la pensée de se livrer à une opposition politique contre le nouveau gouvernement. Le caractère de toutes les oppositions de ce genre est de travailler plus ou moins à semer la discorde entre les gouvernants et les gouvernés, de taire les services et d'exagérer les torts ou les fautes de l'administration. M. Affre ne négocia, au contraire, aucune occasion d'apaiser les conflits, de rendre témoignage à ce qui était bien, comme à réclamer fortement contre ce qui lui paraissait peu équitable ou tyrannique. C'est dans ces circonstances qu'il fut appelé à complimenter le roi, qui visitait la ville d'Amiens.

Ce discours, dont on a beaucoup parlé, avait le même caractère que tous les autres actes de l'administration de M. Affre: il n'était ni adulateur, ni froideur. S'il y a quelque différence avec celui qu'il prononça le 1er mai 1840, en présence du roi, en qualité de vicaire-capitulaire, elle tient à ce que les dispositions du gouvernement pour la religion n'étaient connues en 1831 que par une grande faiblesse à réprimer les voies de fait contre le clergé, sans qu'il en fût dédommé par quelques actes bienveillants pour la religion.

En 1834, M. Affre s'étant rendu à Paris pour faire imprimer une troisième édition du *Traité de l'Administration temporelle des paroisses*, fut, à son grand étonnement, invité par Mgr de Quélen à accepter des lettres de Grand-vicaire. La haute idée qu'il avait des qualités de ce prélat le décida à accepter. Il résista, en cette circonstance, aux conseils de plusieurs personnes qui lui faisaient envisager cette position comme devant lui fermer à tout jamais l'entrée de l'épiscopat.

En même temps que M. Affre acceptait des lettres de Grand-vicaire de Paris, Mgr l'évêque de Strasbourg sollicitait sa nomination en qualité de coadjuteur de son siège. M. Affre consentit à être présenté par ce prélat; mais le gouvernement résista d'abord aux instances de Mgr de Trévern; il ne les continua pas moins avec beaucoup de persévérance, malgré les invitations répétées de M. Affre de ne pas faire de nouvelles tentatives pour surmonter les obstacles alors existants. Trois ans plus tard, ce prélat, ayant trouvé des dispositions plus favorables, forma une nouvelle demande, qui fut enfin couronnée de succès.

Dès 1837, M. Affre avait publié son *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*; avec la conviction que cet ouvrage élargirait pour toujours de lui le projet de changer sa modeste existence.

Dès lors il avait pris la résolution de travailler à un ouvrage fort étendu sur le droit canon et il s'en occupa deux années de suite. C'est principalement pour être libre de se livrer à ce genre de travail qu'il prit son archevêché de lui permettre de demeurer étranger aux affaires de l'administration.

Mais, à la fin de 1839, ayant donc été nommé coadjuteur

de Strasbourg, il se préparait à l'exercice de ses nouvelles fonctions; mais Mgr de Quélen, archevêque de Paris, touchait au terme de sa vie; il allait trouver dans des regrets universels un dédommagement aux épreuves qu'il avait souffertes pendant ses dernières années. Il mourut le 31 décembre 1839. Le lendemain, M. Affre était nommé par le chapitre de Paris premier vicaire capitulaire. Cette nomination inattendue, sa désignation antérieure à la coadjutorie de Strasbourg, ses ouvrages d'un mérite incontesté, et de plus le mandement qu'il rédigea bientôt après sur le panthéisme pour le carême de la même année, et qu'il publia de concert avec ses collègues, mandement qui est un véritable monument de beau style et de philosophie chrétienne; toutes ces circonstances fixèrent les yeux sur lui.

Il fut donc désigné pour remplir le siège de Paris dans les premiers jours de juin; et après sa nomination, comme auparavant et jusqu'à son sacre, il s'occupa, d'accord avec les autres vicaires capitulaires, conformément à l'esprit de l'Église, à éviter toute innovation; à faire, pour les intérêts du diocèse, des actes conservatoires d'une assez grande importance, et enfin à maintenir partout l'union entre les membres du clergé.

Il fut sacré archevêque le 10 août, par son Em. le Cardinal-Evêque d'Aras. Il avait pris possession quelques jours auparavant.

Plusieurs mandements très remarquables, soit par leur étendue, soit par la profondeur et la sagesse des vues; un Traité sur les Etudes, qui est un petit chef-d'œuvre; une Introduction à l'Étude de la Philosophie, qui a pris sa place parmi les livres classiques; des discours prononcés dans des occasions solennelles et adressés au monarque alors régnant, qui attestent sa fermeté tout apostolique lui valurent des disgrâces; enfin une administration sage, appliquée, des choix judicieux marquèrent successivement les trop courtes années de son épiscopat.

La tendance de son administration a été toute entière à rapprocher la religion des petits, à leur en faire sentir les bienfaisantes influences; c'est surtout avec ses bénédictions qu'il grandit la société de Saint-Vincent-de-Paul en faveur des pauvres; la société de Saint-François-Xavier pour les ouvriers, la Sainte-Famille pour les ménages abandonnés.

C'est dans ce même esprit qu'il s'est efforcé de concilier les besoins des fabriques avec l'abolition de certaines contributions qui pouvaient éloigner des églises les familles mal-aisées; c'est encore ce qui l'a porté tout récemment à élever la position et à améliorer le sort de membres nombreux du clergé inférieur et actif des paroisses.

Quelques écrivains lui ont reproché sa trop grande simplicité; nous lui en faisons, nous, un éloge sincère. C'est avec cette même simplicité qu'il apportait dans toutes ses actions qu'il a accompli sa dernière œuvre et qu'il a conquis la palme du martyre. Il est possible que plus d'éloquence et plus d'habileté lui eussent fait manquer cette palme sainte qui couronne si glorieusement sa vie.

Quelques esprits malades, qu'il n'avait pu guérir à force de douceur et de patience, lui ont reproché aussi une certaine sévérité envers ses prêtres. Il paraît positif que, depuis dix ans, il n'y a eu que deux interdits proprement dits dans le diocèse de Paris. Mgr Affre a pu, comme son prédécesseur, recourir quelquefois à des admonitions et à des suspensions pour déterminer quelques ecclésiastiques qui ne faisaient pas le bien à Paris à retourner dans leurs diocèses respectifs. Et puis qui ne sait, parmi ceux qui l'ont approché, avec quelle facilité et quel bonheur il revenait de ses impressions, quand on lui donnait des justifications convenables! Il lui en coûtait horriblement de punir; il était heureux d'avoir à récompenser et de pouvoir pardonner.

Nous n'avons rien à dire du débat qui s'éleva dans ces dernières années entre le gouvernement de Louis-Philippe et Mgr l'archevêque de Paris à l'occasion du chapitre de Saint-Denis; c'est une querelle toute théologique, dans laquelle il a pu dépasser certaines limites, entraîné par le désir de conserver intacte la juridiction sacrée que lui donnait son caractère.

Mais laissons à d'autres le triste soin de découvrir des fautes dans ce soleil resplendissant. La dernière résolution de Mgr l'archevêque de Paris dit assez haut quel a été le mobile de toute sa vie. Non-seulement nous n'avons point le courage de discuter avec certains critiques, mais nous ne voulons pas même nous appliquer à rechercher une multitude d'actes isolés de bonté, à révéler de magnifiques projets qu'il préparait dans le recueillement pour le bien de son diocèse. Nous avons dit sa mort; elle effacera les torts; s'il y en avait; elle efface même, en quelque sorte, les vertus ordinaires, pour ne laisser voir que l'aurole du martyre, et c'est assez.

Univas.

### LE ST. SIÈGE.

Un point, auquel les révolutionnaires italiens ne songent guère, a bien pourtant quelque importance. Quelle place réservent-ils au Saint-Siège dans leurs projets? Dans tous les systèmes Rome doit être la capitale des capitales italiennes, le siège du gouvernement central: capitale de la république unitaire de Mazzini; capitale de la monarchie constitutionnelle de Gioberti; capitale de la république fédérative, composée d'un mélange hétérogène de républiques et de monarchies, telle que ce dernier philosophe l'avait d'abord imaginée, ou formée d'une foule de petites républiques sans aucun roi, comme d'autres n'en veulent, Rome est toujours la ville où siègera l'assemblée souveraine. Or, si l'un ou l'autre de ces projets se réalise, quelle garantie les Italiens donneront-ils à l'Église, à tous les états chrétiens, pour l'indépendance du Souverain-Pontificat? L'Église a le droit, les nations chrétiennes ont le droit d'exiger que le chef de l'Église ne soit pas sous la main d'un gouvernement, monarchie ou république, n'importe. Or, il est visible qu'avec un roi ou avec une assemblée souveraine à Rome, le Souverain-Pontificat cesserait de fait d'être souverain, et, par conséquent, d'être indépendant, quand bien même on reconnaîtrait en paroles sa souveraineté et son indépendance.

Plus l'Italie sera une, forte et puissante, et plus il impérieux

ra aux autres nations que le Saint-Siège ne dépende pas d'elles; il ne faut pas que l'Italie soit exposée à la tentation de réduire le Saint-Siège à l'état d'instrument de sa po-

Que les Italiens y songent: ils tiennent à garder la Papauté, ils comprennent qu'ils ne peuvent pas se passer d'elle. Si les classes moyennes en Italie sont incroyantes, le peuple est encore plein de foi et ne souffrirait pas qu'on touchât au Pape.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 1 SEPTEMBRE 1843.

LA POSITION.

Dans un temps, où chaque steamer d'outre-mer nous apporte des nouvelles si importantes et si terribles; où tout l'ancien monde paraît travaillé par une grande pensée, celle d'augmenter ses garanties de liberté et d'indépendance;

Avant que le pays se fût prononcé tout entier dans le sens républicain et libéral, nous avions pour gouvernements des hommes qui avaient succédé aux membres du parti de famille, qui n'avaient même y avaient pris part. Ces hommes, ayant grand nombre d'intérêts personnels à surveiller, ayant un grand patronage à exercer et à accorder à qui pouvait apporter de l'appui au gouvernement; ces hommes n'agissant que dans le but de favoriser telle section, telle localité, tels individus au détriment des autres; devaient nécessairement rencontrer dans le pays une grande opposition.

Plus le pouvoir commettait de fautes, plus aussi l'opposition redoublait d'énergie; plus le pouvoir faisait d'injustices, plus aussi l'opposition parlait haut et menaçait; plus enfin le pouvoir faisait d'efforts pour augmenter ses forces, diminuer celles de ses adversaires, plus encore l'opposition devenait forte et persévérante et le pouvoir faible et émissaire. Enfin après trois années d'une lutte longue et difficile, le grand jour de la justice a paru. Les hommes qui gouvernaient durant ces trois années ont été justes de leurs adversaires. Ces gouvernements avaient prétendu agir par la volonté du peuple; celui-ci leur répondit par un vote solennel qui ne leur laissa (en les tenant eux-mêmes) que dix-neuf défenseurs contre soixante-quatre adversaires tourmentés et justement indignés de leurs actes impolitiques et injustifiables.

C'était là une ère nouvelle qui s'ouvrait pour le pays. Celui-ci n'avait presque jamais eu à se louer de ses gouvernements; il avait eu à supporter de grands maux et des infirmités immenses; il relevait libre tout à coup. Nous disons libre, car c'était réellement le cas; on lui reconnaissait par le fait une autorité que jusque là on ne lui avait reconnue que théoriquement parlant. Le peuple, qui si longtemps avait languie, ne pouvait croire à cette reconnaissance formelle de son droit qu'en la voyant réellement. Aussi le jour où cette reconnaissance eut lieu par la résignation des ministres responsables, et où les élus du peuple furent appelés à gouverner le Canada, celui-ci sentit qu'il n'était plus la colonie d'une métropole agissant en maître à son égard, mais qu'il dépendait d'une mère-patrie qui désormais voulait son bonheur, son bien-être et sa prospérité. Ce jour-là le Canadien sentit qu'il était homme et homme libre, et que désormais c'était lui qui allait se gouverner. Que fit-il en cette circonstance? Il parla par les hommes de son choix. Ceux-ci prirent en main les rênes du gouvernement et les destinées du pays; ils se chargèrent de son avenir, et se dirent à eux-mêmes qu'il fallait réparer toutes les injustices du passé, tout en faisant progresser le pays, et en procurant au peuple tout le bonheur et la prospérité possibles. Ils se mirent à l'œuvre, et le peuple applaudit à leurs travaux et approuva leur conduite, en les renvoyant encore plaider sa cause, dans le sein de nos Chambres Législatives. Depuis ce temps, qu'ont-ils fait? Nuit et jour, ils ont médité et préparé de grandes mesures de réforme qu'ils soumettront bientôt à la sanction des représentants du peuple. Ils ne cessent à tout instant de réformer des abus; sans compter que déjà ils viennent de faire pour le pays une belle et gran-

de chose, dont celui-ci devra garder mémoire à tout jamais. Ils ont en effet livré à l'intelligence et à l'industrie du cultivateur Canadien des régions immenses, où il pourra s'établir et se faire riche et heureux; des régions, d'où jailliront pour le pays tout entier des sources de richesses immenses, et au sein desquelles grandira une population vigoureuse, riche, religieuse, affectionnée et heureuse. Ils ont fait plus encore: ils ont rendu presque nominale la somme qui doit se donner en retour des terres si riches et si fertiles du beau territoire du Saguenay. Ils ont ainsi de toutes manières encouragé la colonisation du pays, arrêté l'émigration de la population indigène, rappelé celle qui est allée s'établir loin du sol natal sur une terre ingrate et qui ne vaut pas celle de la patrie. Sont-ce donc là des riens? sont-ce donc là des choses à dédaigner? Nous ne le croyons pas. Disons plus: jamais auparavant durant au moins cinquante ans, il n'a été fait autant pour le bien du pays, qu'il ne vient d'en être fait durant l'espace de quelques semaines. Et cependant nous ne connaissons encore qu'une faible partie des réformes que projettent nos gouvernements du jour. Aussi devons-nous nous réjouir de l'heureux changement opéré dans le gouvernement de notre pays, et bénir mille fois la Providence de nous avoir donné enfin des gouvernements qui savent comprendre nos besoins, nous rendre justice, et marcher selon les idées du progrès. C'est là, il faut le dire, ce que fait la grande masse des populations Canadiennes. Se souvenant de leur passé, et voyant leur présent, elles ne peuvent s'empêcher de s'écrier: Que ceux-là ont bien mérité de la patrie qui ont su, malgré ses maux et ses dangers sans nombre, la mettre dans sa position actuelle, et lui faire entrevoir, sous leur gouvernement, un avenir tout brillant et tout prospère.

Quant aux rapports du Canada avec l'Angleterre, ils ne sont plus ce qu'ils étaient autrefois. Ce ne sont plus les hommes d'outre-mer qui nous gouvernent et règlent toutes nos affaires. Non, loin de là; nous sommes seuls à voir à ce qui nous convient, et ce qu'il nous faut et à ce que nous voulons avoir. Nous nous gouvernons actuellement nous-mêmes. L'Angleterre ne conserve à proprement parler que le seul droit du veto. Mais ce droit n'a rien qui doive nous répugner; car ce n'est rien autre chose que le droit que possède le président des Etats-Unis lui-même. Dans la république voisine le peuple est comme nous assailli au veto de son chef; c'est le peuple lui-même qui a trouvé que ce veto était une garantie nécessaire à un bon gouvernement et à une sage législation. Pourquoi donc y trouverions-nous à redire en présence d'un fait semblable de la part d'un peuple, que l'on regarde comme étant un des plus intelligents en ce qui a rapport aux mesures législatives et à l'organisation intérieure des états? Mais dira-t-on. L'Angleterre nous impose des gouvernements étrangers? Pourquoi ne les choisit-elle pas parmi nous?

C'est là une objection tant soit peu rebattue et usée; cependant nous ne refusons pas d'y répondre encore une fois. "L'Angleterre nous impose des gouvernements?" Mais est-ce qu'on pourrait trouver à redire à cela? ne devons-nous pas avoir quelque'un pour Chef de l'Etat? Que ce chef soit nommé par un pouvoir hors du pays ou par un pouvoir placé au milieu de nous, qu'est-ce que cela fait, si ce chef n'a aucune responsabilité, et si nous avons nous-mêmes la conduite de nos propres affaires? Or, il n'est pas douteux aujourd'hui que la personne qui remplace parmi nous notre souverain, ne nous gouverne nullement, et par là même elle n'a pas de responsabilité. Elle n'est dans ce pays que pour obéir au peuple. Celui-ci déclare par ses votes qu'il a confiance dans tel parti; et bien! dès ce moment le représentant de la souveraineté congédie son ministère et en nomme un autre pris du sein du parti qui reçoit l'appui du peuple. Si plus tard celui-ci déclare encore par ses votes qu'il n'a plus de confiance dans ces ministres ni dans ce parti, mais qu'il la repose dans tel autre parti qui a tels et tels autres principes; le gouverneur congédie de nouveau ses ministres et en nomme d'autres selon le vœu du peuple. Comme l'on voit il n'y a rien de plus, que le chef de l'exécutif soit nommé par un pouvoir résidant ou par un pouvoir hors du territoire du pays. Mais on ajoute: "Ce n'est pas là le vrai mal; ce dont nous nous plaignons, c'est de recevoir des gouvernements étrangers."

Peut-être en effet y a-t-il en ceci plus d'apparence de raison. Mais encore combien n'y a-t-il pas d'inconvénient? Avec notre forme actuelle de gouvernement, le peuple n'a plus à s'occuper si son gouverneur est un tory, un whig, ou un radical; il ne s'occupe plus qu'à considérer à quel ministère il doit confier ses destinées. Ainsi, que le gouverneur soit étranger ou indigène, cela ne peut nullement influer sur la marche des affaires. Seulement si le représentant du chef de l'Etat était choisi au sein du Canada, ce serait une nouvelle garantie à donner à nos compatriotes, ce serait leur montrer qu'ils peuvent se conduire entièrement eux-mêmes. Cela est vrai; mais comme cet homme devrait nécessairement être pris du sein d'un parti politique, que de récriminations n'accompagneraient pas sa nomination! Que de cris ne jeterait-on pas que d'entraves ne lui susciterait-on pas? Alors, ajoute-t-on, que le gouverneur soit choisi par le peuple? Nous avons en effet que ce serait montrer dans notre peuple une confiance sans bornes, ce serait lui accorder une proportion de liberté très grande, ce serait réellement le déclarer indépendant. Mais nous disons: "L'Angleterre accordera pas cette faveur si subtilement; il faut qu'elle lui auparavant à nous sommes capables de nous gouverner." Ainsi nous croyons d'abord qu'il n'y a aucune objection du gouvernement à sa disposition, le peuple Canadien jouirait (en conservant ses autres droits) d'une somme de liberté pour le moins aussi grande que celle d'aucun autre peuple. Mais en même temps, nous sommes d'avis qu'il ne faut pas demander pour le moment l'obtention de cette faveur; car tout nous prouve que dans ce moment nous éprouverions un refus. Puisque nous ne faisons que commencer à faire fonctionner la nouvelle forme de gouvernement que vient de nous donner l'Angleterre, et qu'il est évident, en même temps qu'il est conforme à la sagesse et à la raison, que la mère patrie doit faire l'essai de notre capacité à nous gouverner nous-mêmes, avant de nous accorder, dans l'élection des gouverneurs par le peuple, notre complète émancipation. Ce que nous avons donc à faire dans notre position actuelle, ce n'est pas de dire, comme les indécis: "Demandons, parce que nous serons refusés; demandons, parce que nous avons droit." Non, le droit que nous pouvons avoir aujourd'hui à l'élection de nos gouverneurs, nous ne pouvons le perdre. Faisons donc ce que l'Angleterre attend de nous, pour nous l'accorder de la meilleure grâce du monde. N'écoutez pas les utopistes et les ambitieux qui ne rêvent que le pouvoir et qui pour y attendre peuvent tout dire et tout tenter. N'écoutez pas ces prétendus amis du peuple, qui lui disent: "Tes ministres qui s'appuyaient sur toi, te diront maintenant sans te dire pourquoi, ils te disent simplement de les suivre." Non, ces hommes-là n'ont pour les conduire que des idées de haine et d'ambition personnelle. Ils ne veulent pas le bien de leur pays; ils ne rêvent que leur élévation; ils n'ambitionnent que le pouvoir. Le peuple n'est rien pour eux. Pourvu qu'ils puissent s'élever et se grandir, le pays peut se perdre, le peuple peut devenir esclaves; c'est là leur dernière pensée. Ils vont plus loin,

et dans leur égarement, ils sont disposés à dire: "Vaincrons ou périrons." Mais leur souhait ne peut se réaliser. "Le peuple repudiera toujours des principes aussi nuisibles à ses véritables intérêts." Il a compris que ceux-ci seraient compromis par ce système, et déjà sa voix s'est fait entendre pour les condamner. Car le peuple raisonne. Il a vu où viendrait aboutir tous ces efforts, et il s'est dit que les hommes qui les font sont indignes de parvenir au pouvoir dont ils useraient si mal. Ces manifestations, produites par la force de l'opinion publique qui ne craint pas d'élever la voix pour montrer à des hommes égarés et mauvais citoyens une route plus franche, plus droite et plus patriotique, indiquent l'intelligence de sa position et de ses droits, qui ne pourront pas être impunément violés. "Que le peuple continue à suivre la même marche; qu'il soutienne le ministère actuel qu'il a placé lui-même au pouvoir, et en qui il ne peut qu'augmenter sa confiance; qu'il lui prête un appui fort et constant. Il lui aidera ainsi à obtenir pour le pays ces grandes réformes qu'il est en notre pouvoir d'obtenir; car pour leur obtention, il ne nous faut qu'une seule chose, c'est travailler de concert. Laissons crier ceux qui n'ont jamais fait autre chose dans leur vie, et ayons confiance dans notre avenir. La Providence, qui a veillé d'une manière si spéciale sur les destinées du Canada, ne peut que nous réserver un avenir glorieux et magnifique. Secondons donc ses vœux, et pour cela n'aidons pas à nos ennemis, par nos divisions, à retarder notre avancement et nos progrès. Encore une fois, donnons tout l'appui possible aux hommes de notre choix, qui aujourd'hui sont en mesure d'obtenir pour nous justice de l'Angleterre. Lorsque la mère-patrie nous aura accordé les réformes si désirées, la libre navigation, le libre commerce, etc.; que nous aurons cette réforme électorale qui fera disparaître les bourgs pourris et donnera à chaque province une augmentation de représentants dans la même proportion qu'actuellement; lorsqu'enfin nous aurons montré que nous savons user sagement et en hommes des réformes obtenues et de notre plus grande proportion de liberté; alors il sera temps de demander pour nous l'élection de nos gouverneurs ou chefs; alors aussi l'Angleterre, continuant de suivre à notre égard la même marche libérale dans laquelle elle est si heureusement entrée pour nous, ne pourra se refuser à notre demande, et prononcera par là notre complète émancipation.

Ainsi donc, nous le répétons, notre position actuelle est belle et nous présente un avenir magnifique. A nous à ne pas la compromettre, à nous à ne pas ajourner à longtemps notre prospérité et notre liberté. Ne secondons pas, par nos divisions et nos demandes précipitées et indécises, les efforts que peuvent faire nos adversaires pour nous arrêter dans notre marche progressive et si propre à procurer notre prospérité. Marchons tous ensemble et en bataillon serré. Ne nous occupons pas des trainards; ce sont des gens à vues étroites, et qui par leurs retards et leur conduite suspecte, ne peuvent que nous faire tomber au pouvoir de nos ennemis et nous perdre à tout jamais. Occupons-nous encore moins des transiges; ce sont des gens qui ne sont pas nos amis et qui n'ont au cœur ni le courage, ni le patriotisme qui font les grands citoyens. Qu'ils aillent tous se réunir à nos adversaires; qu'ils travaillent avec eux et méditent notre perte; ils n'auront de nous que le mépris et la haine, et l'histoire dira d'eux qu'ils furent des traîtres et des ennemis de leur pays. Pour nous, n'ayons en vue que le bien général, et tout en déplorant l'égarement et la méchanceté de ceux qui trahissent les intérêts du peuple, ne nous arrêtons pas devant leurs menaces. Tous leurs efforts ne peuvent rien contre nous, tant que nous continuerons à travailler à la grande cause du pays, et à nous bien pénétrer qu'ils ne veulent que nous diviser, parcequ'ils savent que: "L'union fait notre force."

Le Witness a vu avec assez ingénument qu'il ne sait pas la différence qui se trouve entre les Oblats et les Jésuites, et parlant même de ce qu'il aurait dû faire des restrictions, avant de dire: "qu'on croit généralement que les Oblats sont un ordre de Jésuites." Notre confrère nous demande de lui faire voir ces différences, s'il en existe. Nous avouons que nous trouvons cette demande fort curieuse de la part du Witness; nous ajoutons qu'elle est fort peu logique. Car puisque c'est lui qui a avancé que les Oblats sont des Jésuites, il aurait dû le prouver, lorsque nous nous en sommes fait le cas. Mais non, il trouve plus aisé de nous demander de prouver le contraire. Nous ne nous ferons pas prier pour le faire; mais nous le ferons brièvement, car le temps nous manque.

D'abord le fait, qui a donné occasion au Witness de faire son avancé, ce fait constitue à lui seul une différence essentielle entre les Oblats et les Jésuites, puisque ceux-ci sont à toute dignité ecclésiastique et par conséquent à l'épiscopat, et qu'il n'en est pas de même des RR. PP. Oblats.

Les Oblats et les Jésuites forment dans l'église deux ordres religieux différents; ont chacun à part leurs règles, leur administration, leur discipline.

La compagnie de Jésus date du commencement du seizième siècle; l'ordre des Oblats n'a qu'une trentaine d'années d'existence.

Si tout cela ne suffit pas, nous dirons au Witness d'examiner les constitutions des deux ordres, et il se convaincra de lui-même combien il est dans l'erreur à leur égard. Il verra de plus qu'ils cherchent les uns et les autres à arriver au même but, qui est de glorifier Dieu, en sauvant les âmes; et c'est là un point que nous lui conseillons de bien étudier.

Nous sommes bien sensible à la sympathie qu'on nous manifeste à notre égard sur un certain nombre de nos confrères, à l'occasion de l'incendie de nos bureaux, et nous les remercions bien en même temps des souhaits qu'ils font pour que cet accident ne nous empêche pas de continuer la publication de notre feuille.

C'est avec un véritable chagrin que nous apprenons par le Journal de Québec la mort de M. l'abbé Louis Joseph Desjardins, décédé hier à l'Hôtel-Dieu de Québec à l'âge

avancé de 83 ans et quelques mois. Nous donnerons dans notre prochaine feuille les quelques lignes d'éloges bien mérités que lui adresse un correspondant du journal.

Le Pilot d'hier matin contient le passage suivant: "Ce ne sera pas notre faute si un seul Irlandais de Montréal se trouve compromis par les menées de MM. Bellingham et Devlin. Nous avertissons emphatiquement ceux qui ont été induits à s'ajouter aux clubs, qu'ils nient à s'en séparer de suite. Leurs noms sont connus, et ils peuvent être assurés que le gouvernement est prêt à agir avec vigueur, si l'association l'exige. C'est sur la tête de M. Bellingham que repose la plus grande responsabilité. Beaucoup de personnes se sont jointes à ces clubs sans avoir l'intention de se livrer à des actes de trahison, et se reposent peut-être sur leur président M. Bellingham, qui, étant avocat, devra prendre soin de ne pas les compromettre. Comme un homme sensé ne saurait croire au secret de la conspiration qui veut d'être tramée aux Etats-Unis et en cette ville, M. Bellingham, s'il est sourd à la voix du devoir, sera assez humain, nous l'espérons, pour republier M. Barney Devlin, même à cette dernière heure, et pour mettre ses compatriotes en garde contre les dangers qui les environnent."

Nous lisons dans la Minerve l'article suivant, que nous donnons à méditer à nos lecteurs. Ils ne manqueront pas de remarquer que l'Association en question, dont M. Papineau est vice-président, se déclare l'adversaire du ministère actuel!

The United Irishman.—La nouvelle association irlandaise de Montréal sous la dénomination de "Ligue irlandaise," vient de fonder un journal dans le faubourg Griffintown de cette cité; il porte le titre United Irishman. Le premier numéro a paru jeudi dernier, tout rempli des rapports des "assemblées monstres" des Irlandais de Montréal, et il doit continuer de paraître tous les mercredis de chaque semaine. Ce journal a pour mérite de se déclarer ouvertement et sans déguisement l'ennemi acharné du ministère actuel, et par conséquent le grand support de M. Papineau et de sa politique; il a au moins cela de plus franc que d'autres qui prétendent dans le même sens et se disent ses amis. Voici la liste des officiers de cette ligue que nous traduisons de l'United Irishman:

- Les noms suivants sont ceux des officiers de la Ligue irlandaise, dernièrement élus par le peuple de Montréal, et qui, nous en sommes sûr, obtiendront l'approbation de tous nos concitoyens irlandais:
Président SIDNEY BELLINGHAM, Ecr.
Vice-Président, — Ho. L. J. PAPINEAU, do. BERNARD DEVLIN, Ecr.
21. do. PETER MCMAHON, Ecr.
3e. do. JOHN HESTER.
Secrétaire, J. MURPHY.
Assistant Sec. J. MURPHY.
Trésorier, PATRICK KIELY.

ARRIVEE DU STEAMER



Hier soir le télégraphe a annoncé l'arrivée du Niagara, avec des nouvelles de 7 jours plus récentes.—En Angleterre, les magistrats de Manchester ont fait arrêter le 14 août 14 des chefs des différents clubs de Hyde, Bakerfield, etc. Les Chartistes parurent plusieurs districts; ils sont en grand nombre et armés.—Le 15, de forts corps de police ont attaqué à Londres le club des Chartistes dans Welber street, et ont pris 14 hommes, qui étaient armés de pistolets chargés jusqu'à la gueule. La police y a saisi aussi des poignards, des épées, des balles, de la poudre, etc. Dans les environs de Manchester, la populace se promène armée de piques et de fusils. Plusieurs Irlandais et Chartistes Anglais ont été arrêtés en Angleterre, pour avoir usé d'un langage séditieux.—M. George Jones, de Salford, a déclaré faillite pour £300,000. La maladie des patates se faisait sentir dans les 3 royaumes.

En Irlande, M.M. Meagher, O'Donoghue et Leyne sont arrêtés. On est encore à la recherche d'O'Gorman et de quelques autres chefs. On travaille activement à faire le procès de M. O'Brien O'Gorman ne s'est pas embarqué pour l'Amérique; il est caché dans les Montagnes de Keeper. Le clergé catholique fait tout en lui pour conserver la paix. Dans Armagh, on a arrêté 3 Américains et deux Français; ils avaient sur eux de grandes sommes d'argent.

A Paris, l'état de siège continue. Environ 1,700 personnes ont été trouvées coupables d'avoir pris part aux insurrections; 2,000 autres ont été mises en liberté. On prépare à Brest 2 frégates pour la réception des insurgés prisonniers.—On attend avec hâte la publication des témoignages contre les prisonniers, parce qu'on pense connaître par là bien des choses qui sont encore un secret. Les choses paraissent incertaines à Paris. La politique non-interventionniste adoptée par Cavaignac, ne paraît pas paraître généralement. On continue à faire des arrestations.

FAITS DIVERS.

NOUVEAU COLLÈGE.—Nous voyons par le Packet de Bytown, que Mgr. Guigues se propose d'établir un collège près de la cathédrale, dans un grand édifice en bois, en attendant que les moyens permettent d'en construire un autre en pierre. Le collège s'ouvrira le 27 du courant. Outre ce collège, il y aura le soir une classe, dans laquelle on enseignera le Français, l'Anglais, la géographie, etc. Ce qui précède suffit pour faire connaître combien Mgr. de Bytown tient à inaugurer le commencement de son épiscopat, en faisant une fondation qui devra tant contribuer à l'avancement et à l'éducation profane et religieuse des enfants de son diocèse.

ARRESTATION.—Trois jeunes Irlandais de Québec viennent d'être arrêtés à Québec, accusés d'avoir enlevé d'une des batteries des remparts cinq boulets de douze livres. Ils subiront leur procès aux prochaines sessions de quartier.

PREMIER ARRIVAGE.—Le navire Caledonia est arrivé le 22 du courant au port de Québec; il est chargé de marchandises pour Montréal. C'est le premier vaisseau de la flotte d'automne.

INVASION.—On continue à croire que les Irlandais de New-York et de Philadelphie persévèrent dans leur plan d'envahir le Canada.

ORDINATIONS A STE. ANNE.—Le 5 du courant Mgr. de Sidlyne, coadjuteur de Québec a donné la tonsure ecclésiastique dans l'église paroissiale de Ste. Anne de la Pointe à MM. Lucien Ollivier, Joseph Atigel Campbell et Jean Baptiste Blanchette.

Le même jour, MM. Clovis Joseph Roy, Epiphane Lapointe et Louis Desjarlais ont reçu les ordres mineurs; et MM. François Xavier Bégin et François Amable Blanchette le sous-diaconat.

Le lendemain, 6, MM. F. X. Bégin, F. A. Blanchette, André Pelletier et Narcisse Pelletier ont reçu le diaconat.

AUTRES ORDINATIONS.—Le 20 août, Mgr. Gaubin, curé de l'Assomption, a ordonné sous-diacon M. N. Barrette, et a donné les ordres mineurs à M. D. Laporte.—S. G. a tonsuré le même jour MM. L. Lesage et Florent Bourgeois.—Le 29 du même mois, Mgr. Gaubin a ordonné diacon M. N. Barrette, et conféré les ordres mineurs à M. U. Archambault.

AUTRES ORDINATIONS.—Le 26, Mgr. de Montréal a donné les ordres mineurs à M. L. Dufour et conféré la tonsure à MM. G. Brissette et F. Berthelot. Le 27, S. G. a ordonné prêtres MM. N. Barrette, F. J. Cenas et F. Refour.

Le 29 du même mois, Mgr. Gaubin a ordonné diacon M. N. Barrette, et conféré les ordres mineurs à M. U. Archambault.

ARRIVÉE.—S. E. le commandant des forces est arrivé en cette ville lundi, de son tour d'inspection. S. E. et sa suite se retirent à l'Hôtel-Télu.

MORT.—Nous voyons par le Pilot du lundi que Maria Monk est morte dernièrement à New-York.

COLONISATION.—Nous voyons par le Spectator de Québec qu'il y a eu une grande assemblée à St. Jean, Isle d'Orléans en faveur de la colonisation des town-ships.

QUELQUES ITEMS DE NOUVELLES.—On dit que les difficultés postales entre l'Angleterre et les Etats-Unis vont s'arranger sous peu (il est bien temps).

ITALIE.—Radetzky ne veut, dit-on, entendre parler de conditions que sous les murs de Turin.

INCENDIERS.—On nous apprend que, jeudi 24 courant, des incendiaires ont mis le feu à une grange à "Pointe du jour" l'Assomption.

UNE DÉCOUVERTE.—Nous voyons par le Gazette de Montréal que l'on vient de trouver à Pénitanguishen, H. C., une moule à hoïste qui doit avoir appartenu aux Jésuites qui vinrent dans le pays n'ont pas ag.

DORCHESTER.—Nous voyons par le Journal de Québec que la partie supérieure du Comté de Dorchester vient d'être inondé par la Rivière Chaudière, qui a grossi ses eaux et a détruit des ponts, des granges, et enlevé une grande quantité de foin et de grains qui se trouvaient dans les champs.

ALBUM.—Nous accusons réception de la Livraison d'août de l'Album de la Revue Canadienne pour laquelle nous remercions M. le Rédacteur en chef.—Nous en parlerons plus long mardi prochain.

RETRAITE ECCLÉSIASTIQUE.—Ce matin s'est terminée la retraite du clergé du diocèse de Montréal commencée depuis huit jours. Ces pieux exercices étaient présidés par Mgr. l'évêque de Montréal; le prédicateur a été M. Billaudel

supérieur du séminaire de St. Sulpice. Cette retraite a été couronnée par un pèlerinage que tous les retraitants ont voulu faire à Notre-Dame-de-Bonsecours.

M. TELMON.—Nous apprenons par le Packet de Bytown que le R. P. Telmon, O. M. I., vient de quitter Bytown. Il se rend à Pittsburg, où il doit prendre la direction d'un séminaire ecclésiastique.

NOUVEL ÉVÊQUE.—Le Catholic Advocate annonce que le Très-Rév. Spalding vient de recevoir ses bulles qui le nomment évêque de Len-conen in partibus Indiarum, et coadjuteur de Mgr. Flaget, évêque de Louisville.

JAMAÏQUE.—Des nouvelles de la Jamaïque jusqu'au 5 courant portent que l'île est ruinée. La famine s'y fait sentir; le commerce est arrêté, et l'avenir s'annonce sous l'aspect le plus triste.

BERMUDES.—Aux Bermudes, l'excitation est très-grande depuis que l'on a appris que les Irlandais des Etats-Unis ont manifesté le désir de se rendre aux Bermudes et de délivrer Mitchell.

MEXIQUE.—Les dernières nouvelles du Mexique portent que l'insurrection est éteinte, et que le Congrès travaille activement à rendre au pays cette activité et cette prospérité dont il a tant besoin.

COMBURE.—La population de Comburg est de 3,512 âmes, dont 1374 Canadiens Anglais, 930 Irlandais, 627 Anglais, 255 Écossais et 182 Américains.

ROME.—Les dernières nouvelles par le Cambria portent que le ministère Mamiani avait résigné, vu le refus du Pape de déclarer la guerre à l'Autriche et vu la persistance d'une partie de la population à exiger cette déclaration.

CHILI.—Dans le Chili central il ne tombe pas de pluie durant 9 mois de l'année; dans le Chili méridional, il n'en tombe qu'une fois dans deux ou trois ans.

LONDRES.—Londres, qui a une population de 2,000,000 d'habitants consomme chaque semaine 4,263,000 livres de viande et 26,923 quarts de vivres sans compter toutes les autres liqueurs.

DIOCÈSE DE BOSTON.—Le Catholic Observer nous apprend que vers le milieu du dernier mois Mgr. l'évêque de Boston a posé la première pierre d'une nouvelle église à Milford, Massachusetts. Milford est une des missions qui dépendent de Worcester.

MICHIGAN.—Le Michigan exporte actuellement pour \$4,517,608. En 1838, cet état a commencé à produire au delà de sa consommation.

UNE ÉGLISE.—Le 6 août, Mgr. O'Connor a posé la première pierre d'une nouvelle Église à Butler, diocèse de Pittsburgh.

FRÈRES DES ÉCOLES.—Nous voyons par le Freeman's Journal de New-York du 26 août que Mgr. Hughes vient d'établir dans sa ville épiscopale une école qui sera sous la direction des Frères des Ecoles Chrétiennes.

LE CLERGÉ.—Une lettre de Liverpool en date du 12 août rapporte qu'on dit et qu'il paraît certain que le clergé catholique doit se poser en médiateur entre le gouvernement et les détenus politiques.

ENVOYÉ.—M. Gustave de Beaumont vient d'être nommé envoyé de la République Française auprès de la Cour de St. James.

ITALIE.—Radetzky ne veut, dit-on, entendre parler de conditions que sous les murs de Turin.

FIEVRE JAUNE.—Il y a quelques cas de fièvre jaune à Staten Island ainsi qu'à Norfolk, Etats-Unis.

INCENDIE.—Mercredi après-midi, il y a eu un grand incendie à New-York. La vaste manufacture de gaz a été détruite ainsi que vingt maisons occupées par des familles pauvres.

L'HISTOIRE DU CANADA PAR F. X. GARNEAU.—Les souscripteurs à cet ouvrage apprendront sans doute avec plaisir que le troisième volume en est maintenant sous presse.

CHEVENS ENRAGÉS.—Nous regrettons d'apprendre que plusieurs cas d'hydropisie se sont déclarés à St. Edouard, comté d'Huntingdon. Plusieurs personnes ont été mortuées et entre autres une femme qu'on s'efforçait de sauver.

ARRÊTATIONS.—Deux jeunes gens qui avoient commis quelques larcins à Québec ont été arrêtés ce matin à bord du steamer par le Capt. Whitley, information ayant été donnée hier soir par le télégraphe.

ACCIDENT.—Noyé à Upton, le 20 du courant, dans la Rivière-Noire, près de l'habitation de Benjamin Oujmet, évêque, les nommés Pierre Mariel et Dauphinais. Le 25 du courant, le corps de ce dernier n'avait pu encore être retrouvé; celui de Mariel l'a été presque immédiatement.

M. CHARBONNEL.—La Mineur d'hier soir nous donne des détails intéressants sur les funérailles du digne frère de notre Lacordaire Canadien, qui a péri à Paris dans les sanglantes journées de juin, victime de son dévouement à la cause de l'ordre et de la république.

au nom de la patrie reconnaissante. Le deuil était conduit par le plus jeune des frères du défunt, qui résidait avec lui, au fond des montagnes de l'Auvergne.

BÉNÉDICTION D'UNE ÉGLISE.—Hier, vers six heures de l'après-midi, l'évêque Blanc, suivi de son clergé, s'est transporté à l'église des Orphelins de la rue du Camp, et a consacré la nouvelle église catholique en voie de construction dans cet endroit.

LES CHASSES ÉMÉMATIQUES.—La politique tourne d'ici dément à l'apologue. Nous avons déjà la chasse au bulle, organisée sur les bords du Rio Grande par les amateurs d'annexions; voici que les amis de l'Irlande préparent pour le Canada une chasse "au renard rouge."

NAISSANCE.—En cette ville, le 30, la dame de M. C. Gareau, marchand-tailleur, a mis au monde une fille.

DECÈS.—A St. Charles de l'Industrie, Mlle Marie Bellenger, âgée de 62 ans.

En cette ville, le 25, Zoé-Elmire, enfant de J. A. Cardinal, cer., âgée de 13 mois.

A St. Hyacinthe, le 24, à l'âge de 69 ans, M. Augustin Marchesseau.

A MM. LES INSTITUTEURS DU DISTRICT DE MONTREAL.

MESSEURS. Suivant le statut de l'éducation, neuvième année, Victoria, chap. XXVII, le bureau des examinateurs devant se réunir sur la demande de quelques instituteurs, le premier mardi de septembre prochain, je réitère l'expression de mes vœux à vous voir venir en foule...

Je vous prie de lire avec attention le rapport de M. le Surintendant afin de pouvoir vous former une opinion exacte sur les amendements qu'il propose; car enfin, qui peut mieux que l'instituteur, j'en excepte toutefois le surintendant, formé aux leçons de l'expérience, connaître comment doit fonctionner une loi d'éducation?

Je suis heureux d'apprendre que deux instituteurs brevetés donneront lecture de morceaux choisis sur des sujets importants. Si l'association des instituteurs pouvait de temps à autre combiner leurs forces, la société des amis, l'Institut Canadien, etc., s'élèverait en famille à la coupe des sciences utiles, etc.

F. X. VALADE P. A. J. 23 août 1848.

AVIS. LES CLASSES DES SŒURS DE JÉSUS-MARIE à Longueuil s'ouvriront le 7 du courant, Longueuil 1er Septembre 1848.

COLLÈGE JOLIETT. LA RENTRÉE des Élèves du Collège de St. Charles de l'Industrie est fixée au 6 de Septembre. Montréal 31 Août 1848.

COLLÈGE DE STE. THÉRÈSE. LE SOUSSIGNÉ informe de nouveau que la RENTRÉE des élèves du COLLÈGE DE STE. THÉRÈSE aura lieu le QUATORZE DE SEPTEMBRE prochain.

LE SOUSSIGNÉ informe de nouveau que la RENTRÉE des élèves du COLLÈGE DE STE. THÉRÈSE aura lieu le QUATORZE DE SEPTEMBRE prochain. Il prie en même temps les personnes enclignées envers le dit collège d'envoyer immédiatement ce qu'elles doivent afin qu'on puisse faire les approvisionnements nécessaires aux enfants.

M. DUCHARME, PRÆ. Montréal 30 août 1848.

AVIS. LES CLASSES Françaises et Anglaises du Collège de MASSON à TERBONNE s'ouvriront le CINQ DE SEPTEMBRE. Ce magnifique établissement est sous la direction de Religieux parmi les quels se trouve un prêtre pour conduire les élèves.

AVIS. LES CLASSES des Dames de la Congrégation de cette Ville s'ouvriront le 14 du courant, et non le 7, tel qu'annoncé dans les Melanges du 22 août. Montréal, 1 septembre 1848.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE. L'ENTRÉE des élèves au COLLÈGE DE ST. HYACINTHE aura lieu MERCREDI LE 13 SEPTEMBRE prochain. Le prix de la pension et de l'enseignement est de \$15 par année, payable d'avance en deux semestres, au jour de l'entrée et dans le cours du mois de février.

COLLEGE DE REGIOPOLIS. KINGSTON, HAUT-CANADA. CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. C., assisté du Rév. J. FARREL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au point de vue de son élévation que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet. Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de \$25 dont moitié payable d'avance.

Les externes paient \$5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de \$2. 10. Et les frais des médicaments, si les parents ne veulent encourir des risques, sont de \$1. On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une année, et on ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué.

Une remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance. Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès de son enfant. Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouissent d'une entière liberté de conscience; et toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

Le BAZAR. UN BAZAR aura lieu à la Maison de la Providence, MARDI le 5 SEPTEMBRE prochain. Les Dames qui désiraient en aider par leurs ouvrages ou autrement, voudront bien en donner avis aux Sœurs de la Providence aussitôt que possible — 22 août.

LA CAUSE DU TRANSCRIPT POUR LIBELLE. LE SOUSSIGNÉ, chargé de recueillir les Souscriptions pour indemniser Mr. McDONALD de l'amende à laquelle il a été condamné, accuse les réactions suivantes:—Québec Mercury, Toronto Examiner, Dundas Warder, Compagnons-Imprimeurs de Kingston, Recorder de Brockville, Christian Guardian, Advocate de Long Point, Hamilton Gazette, Hamilton Journal and Express, Street-village Review, Melanges Religieux, Guelph Advertiser, un de la profession à Montréal.

Les personnes qui se proposent de contribuer, sont priées respectueusement de le faire au plus tôt. Une liste entière des souscriptions sera publiée, lorsqu'elle sera complétée.

ROLO CAMPBELL, Trésorier. 15 août.

L. P. BOIVIN, Coin des rues. NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. VERTI de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

# COLONISATION.

LA Compagnie des terres de l'Amérique Britannique annonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes ses terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui devront attirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur paroisse natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au colon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des applicants à des termes plus favorables qu'elle ne les a jamais et devant offrir. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'Évêque de Montréal s'occuperont de la bâtisse de chapelles et enverront des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix modéré, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de faire son débet en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages qui peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y fixer.

Quelque l'Association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissans établissemens canadiens dans Stukely et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages du District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitans en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienveillante de la Société patronne, il sera subvenu à leurs besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès se joint et encourage maintenant les autres.

Dans le Township de Stukely, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d., par acre anglais, en tels lots que l'on désirera depuis cinquante acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de potasse ainsi que des auberges. Les terres sont couvertes de superbes sucreries, de mérisiers, hêtres, etc. et réalisent des produits abondans.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukely, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres y possède treize mille acres de terre aussi fertile et bonne que celles de Stukely, et les offre en vente aux mêmes prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukely à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la maille de Montréal à Sherbrooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de plus une manufacture de potasse, une auberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement y encourager l'établissement de bons cultivateurs canadiens. Les meilleures terres en bois franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égales en qualité à celles de Stukely et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qui aussitôt que ses fonds le permettent, elle leur bâtit une chapelle et une maison d'école après que 50 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'à payer l'intérêt du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versements égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou redevance n'est jamais ensuite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent, la Compagnie prend des produits négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payé en travail sur les chemins.

Le colon n'est pas obligé de faire moudre ses grains aux moulins de la Compagnie, qui ne gêne les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, en s'établissant sur une terre de la Compagnie dans les Townships de l'Est, jouir de tous les avantages de son endroit natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paralysent ailleurs son industrie et son esprit d'entreprise.

La distance de St. Césaire à Stukely est de douze lieues, par un bon chemin où passent tous les jours les mailles de Montréal, de Sherbrooke et de Stanstead. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut faire application pour des terres à l'agent sur les lieux, M. GEORGE BONNALLIE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. Ou, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuyer, à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a ans à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On voudra bien référer aux autres avis et sermens qui les concernent, ou s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N. B. — Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certains avantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les bois; et la même indulgence sera accordée par les sous-signés à tous tels acheteurs futurs qui, au vu de leur demande pour des terres, prouveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et disposition à faire des colons industrieux, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT,  
Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres  
de l'Amérique Britannique,  
Sherbrooke, Township de l'Est, 16 juil.  
Montréal, 4 août 1848. 1-6s.

### DEMANDA

ON demande immédiatement à Sr. CONSTANT un Instituteur pour tenir une École Modèle, muni de certificats de moralité et de capacité; et un autre pour une École commune. Une place comme Chantre est aussi offerte les dits Instituteurs. S'adresser au Curé du lieu. — qf.

## BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON :  
Monseigneur l'Évêque Catholique de Montréal.  
Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président,  
A. Laroque, V. Président,  
F. J. Hincis,  
H. Holton,  
Damase Masson,  
Nelson Davis,  
Henry Judah,  
L. T. Drummond,  
P. Beaubien,  
Joseph Bourret,  
H. Mulholland,  
Edwin Atwater,  
Barth. O'Brien,  
Jacob DeWitt,  
Joseph Grenier,

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront fait le ou après le premier jour d'août prochain—Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs de samedis et lundis (les fêtes exceptées) Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau, doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seront faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS,  
Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

### AVIS

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert à pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marcellle.

Les péages qui seront demandés, sont :

- 1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait : Six deniers courant.
- 2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait : Quatre deniers.
- 3° Pour cinq chevaux ou autre bête de trait, additionne aux voitures ci-dessus mentionnées : Deux deniers.
- 4° Pour chaque personne à cheval : Deux deniers et demi
- 5° Pour chaque personne à pied : Un denier.
- 6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi.
- 7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, porc, autre animal de même taille : Un demi denier courant

J. F. LAROCQUE. A. E. ARCHAMBAULT.  
P. U. ARCHAMBAULT. AMABLE ARCHAMBAULT.  
NARCISSE GAJ ARNEAU. CYRILLE CHAPUT.  
JOSEPH PELLETIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT.  
AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

## A VENDRE.

A VENDRE de gré-à-gré, à des conditions très libérales, un bel EMPLACEMENT, situé au haut de la rue Sauguinot, de 40 pieds de front sur 84 de profondeur, mesuré français, avec une MAISON à deux côtés dessus construite.

Pour les conditions, s'adresser au bureau de la Minerve ou sur les lieux au propriétaire Soussigné.  
Jacq. AL PLING UET  
Montréal, 11 mai 1848.

### NOUVEL ÉTABLISSEMENT VAPEUR

POUR  
MOUDRE A FLEUR ET LA FARINE D'AVOINE  
MOULIN DE MONTRÉAL  
Coin de la rue St. Pierre et de la Ruelle Fortification  
Anciennement la Fonderie de  
MM. HEDGE & RODEN.

AUX FERMIERS ET DÉTAILLEURS DE  
GRAINS ET FLEUR.

LE SOUSSIGNÉ, venant de compléter un nouveau MOULIN à VAPEUR pour LA FLEUR, ayant trois paires de moulanges Françaises, avec tout l'appareil nécessaire pour moudre le froment en fleur, est prêt à recevoir des commandes pour moudre.

Le SOUSSIGNÉ a aussi joint à son établissement un MOULIN à FARINE D'AVOINE, capable de moudre la farine d'avoine de première qualité.

Les possesseurs de Grains, désirant le faire moudre trouveront leur avantage à favoriser son établissement, quoiqu'il apportera un soin particulier à produire un excellent article.

Les termes pour moudre seront modérés.  
Le prix du marché sera payé pour du bon blé, de l'avoine et autres grains.  
JOHN BIRSS.  
Montréal, 17 avril 1848.

N. B. Toute espèce de grains moulus, bons pour chevaux et animaux.

### A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain.  
JOSEPH LAJEUNESSE.  
Montréal, 18 juillet 1848.

## ARCHITECTURE.

M. S. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis CHâteaill, Québec.

## LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST VINCENT MONTRÉAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières : le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS.  
Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant de l'acheter ailleurs.  
J. Bte. ROLLAND.  
Montréal, 5 novembre 1847.

## Librairie ECCLESIASTIQUE

Le soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'élégance de leurs ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils se félicitent tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. CHAPELLEAU ET LAMOTHE.

### AVIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant, reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, PAMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,210 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangeant avec nous, nous conféreront, en le reproduisant, un service que nous leur remercions de nous l'offrir. On s'abonne chez MM. les Curés, à Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

## ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-À-VIS LE SÉMINAIRE DE MONTRÉAL  
CHEZ MM. CHAPELLEAU & LAMOTHE  
AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement. Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTRÉAL. L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en Imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRANÇISE ET TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES. — AUSSI — CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs.  
" DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc, brochés tout en or.  
" " (couleurs assorties) " en or et couleurs.  
GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants.  
" Damas brochés en or et couleurs.  
" " (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES  
N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ÉTOILES ET VOILES DE BÉNÉDICTION.  
Les Étoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités

ÉTOFFES ORNEMENTS.  
Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'écus nouveaux).  
Moire d'or à reflets riches et brillants.  
Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.  
Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et un vente rapide, de sûreté de très-prix et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabrications de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE.  
Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Oratoires Ciboirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Église dans les campagnes.  
MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et par leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.  
On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications essayés à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILLARD, No. 81, Cedar St. New-York.

## P. GENDRON, IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTRÉAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés. On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que Livres, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCES, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRÈS-REDUIT.

## LE VÉRITABLE PORTRAIT DE S. S. PIERRE.

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE de 28 pouces de haut sur 22 pouces de large!! CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chef-d'œuvres de l'École Italienne, est mise en vente chez les Soussignés. L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui LE GRAND APÔTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIERRE ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si EXCELLENT PONTIFE. Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui méritent sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens. CHAPELLEAU & LAMOTHE. RUE NOTRE-DAME, VIS-À-VIS LE SÉMINAIRE. Montréal, 19 novembre 1847.

## MANUEL

DE  
TEMPERANCE.  
PAR LE R. P. CHINIQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES.  
Se vend chez MM. FABRE & Cie.  
" " MM. CHAPELLEAU & LAMOTHE.  
" " A L'ÉVÊCHÉ.

## A VENDRE

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRÈS MODÈRES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir : — 1°. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles l'Oratoire, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Église, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie (Grange, Hangar, Écurie et autres Bâtimens), laque dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2°. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre aussi dans un lieu très rapproché de l'Église, avec les Bâtimens dessus construits, consistant en Maison, Écurie et autres Bâtimens.

3°. UN TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Étable et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANTOINE ROMÉAL CHARRIER ECR. Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie. ÉTIENNE PARTENAIS.

Montréal, 21 février 1848. — qj.

### AVIS DES POSTES.

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Malle Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à Halifax est fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et jeudi pour les steamers qui partent de New-York. — Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours-là.  
Montréal, 12 mai 1848.

### CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

### PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	20	2
Chaque insertion subséquente,	0	0
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	0	3
Chaque insertion subséquente,	0	0
Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne,	0	0
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0	1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc. l'on peut traiter de gré à gré.

### AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Cie., librair  
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P.  
Québec, M. D. MARTINEAU, Pirc. Vic  
St. Anne, M. F. PILOTE, Pirc. Direct.  
Bureau des Melanges Religieux (Gage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.  
JOS. RIVET & JOS. CHAPELLEAU,  
PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.